

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

35ème RALLYE AIN-JURA

NATIONAL PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (NPEA)

Coupe de France des Rallyes 1° Division

COEFFICIENT 5

Citroën Racing Trophy

Trophée Pirelli

Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes



Les 10 et 11 Juin 2011

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. / Fax 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62

TABLE DES MATIERES

| <u>Rallye AIN-JURA</u> | Page |
|--|------|
| Programme-Horaires | 3 |
| Article 1 - Organisation | 3 |
| 1.1 Officiels | 3 |
| 1.2 Eligibilité | 4 |
| 1.3 Vérifications | 4 |
| Article 3 - Concurrents et pilotes | 4 |
| 3.1 Demande d'engagement - Inscription | 4 |
| Article 4 - Voitures et équipements | 4 |
| 4.3 Assistance | 4 |
| Article 5 - Publicité | 5 |
| Article 6 - Sites et infrastructures | 5 |
| 6.1 Description | 5 |
| 6.2 Reconnaissances | 5 |
| Article 7 - Déroulement du rallye | 5 |
| Article 10 - Prix et coupes | 5 |
| <u>Rallye VHC AIN-JURA</u> | 6 |
| <u>ANNEXES</u> | |
| Annexe 1 - Découpage horaire | 8 |
| Annexe 2 - Carte Oyonnax | 9 |
| Annexe 3 - Carte Valexpo Oyonnax | 10 |
| Annexe 4 - Hôtels et Restaurants | 11 |

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 11 Avril 2011

- Parution du Règlement
- Ouverture des Engagements

Lundi 30 Mai 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi)

- Clôture des Engagements pour les rallyes VHC et Moderne

Samedi 4 Juin 2011

- Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-Book)
- 9h-12h et 13h30-21h Reconnaissances – Jour 1

Dimanche 5 Juin 2011

- 9h-12h et 13h30-21h Reconnaissances – Jour 2

Jeudi 9 juin 2011

- 9h-12h et 13h30-21h Reconnaissances – Jour 3

Vendredi 10 juin 2011

- 9h-12h et 13h30-17h Reconnaissances – Jour 4
- 17h00 à 20h45
Vérifications des documents
VALEXPO OYONNAX
- 17h15 à 21h00
Vérifications des voitures
Mise en place du Parc de Départ
VALEXPO OYONNAX
- 21h15
Première Réunion des Commissaires Sportifs
VALEXPO OYONNAX
- 22h30
Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ du Rallye - VALEXPO OYONNAX

Samedi 11 Juin 2011

- 08h00
Départ du Rallye - 1^{er} Concurrent VHC VALEXPO
- 20h49
Arrivée du Rallye - 1^{er} Concurrent VHC
et Vérifications finales éventuelles VALEXPO
- Publication du classement final provisoire du rallye
30' maximum après l'arrivée du dernier concurrent
au parc fermé. VALEXPO OYONNAX
- Publication du classement final définitif : 30' après
la publication du classement final provisoire.
VALEXPO OYONNAX
- Remise des Prix sur le Podium d'arrivée
VALEXPO OYONNAX

Article 1 - ORGANISATION

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise du 10 au 11 Juin 2011 le **35° RALLYE NATIONAL AIN-JURA NPEA** en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. numéro **94** en date du **22/03/2011**.

Comité d'Organisation

Président de l'ASA
Commissaires généraux

Hervé BESSON
Louis GRASSET
Joël JACQUIOT

Comité d'Organisation :

| | |
|--------------------|------------------|
| Jean-Pascal BESSON | Rachel CURTET |
| Jean-Marc ESCANDE | Djan FORESTIER |
| Ludovic GHERARDI | François GUINARD |
| Régis MARQUEYROL | Christian MORAND |
| Gérard NEUFELD | Michel ODOBEL |
| René PERRIN | Céline PONCET |
| Fabrice ROLLET | Marie TABOURIN |
| Véronique TRONCHET | |

Responsables des sites : Dominique AIRES
Emile CHEUTIN Gérard DUTRAIT

Organisation et secrétariat

ASA ESCA Plastics Vallée
Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. / Fax 04.74.73.84.72 - Mobile 06.76.29.20.62

Site Internet : www.asa-esca.com

Courriel : escaoyo@orange.fr

Permanence et Tableau Officiel d'Affichage

Vendredi 10/6 et Samedi 11/6 VALEXPO OYONNAX

1.1 – Officiels

Observateur F.F.S.A. Gérard PLISSON (lic. n° 12983)

Collège des Commissaires Sportifs

| | |
|-----------|----------------------------|
| Président | Michel PERRIN (2197) |
| Membres | Jean-Carl ANNOVAZZI (8408) |
| | Gérard BERTRAND (5705) |
| | Jannick DAUBIGNE (6560) |
| | Albert HURARD (1057) |

Secrétaire Agnès ANNOVAZZI

Direction de Course

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Directeur de Course | Alex COLLIN (9671) |
| Dir. Course Adjoint | Michel LAROULANDIE (8495) |
| Adjoint DC au PC | Jacques BRANCHE (3088) |
| | Jean DETROYAT (3042) |
| | Daniel BERTHON (1621) |

Délégués à la Direction de Course

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Affichage officiel | Marie TABOURIN |
| Carnets de bord | Marc CURRAT (5171) |
| Vérifications | Daniel BERTHON (1621) |
| Publicité + Parcs fermés | Jean-Louis LAUDET (6195) |
| Adjoints Parcs | Nadine et Gilles MACHETTE |
| Voiture Tricolore | Thierry HERITIER (1713) |
| | Gérard NEUFELD (11220) |
| Voiture Autorité | Denis MOCELLIN (3310) |
| | Joël JACQUIOT (41730) |
| Voiture Info | Gilbert MERMET (34846) |
| Voiture 00 | Gérard MAURIN (9417) |
| Voiture Balai | Dr Claude RIGAUT (29269) |

Médecin Chef Dr Jean-David PILLOT (191634)

Accueil Officiels M. GRASSET et A. BEUQUE

Délégués D.C. aux ES

Marc CIER (2942)
Jean-Michel CARRIER (12047)
Jacques BERTRAND (14532)

Adjoints sur les ES

Jean-Paul DURAND (27683)
Guy VIGNAND (11206)
Catherine DESMARIS (113139)
Laurent BENOIT (46771)
Jean-Paul BROSSARD (4763)
Christian GIBILY (3302)

Commissaires Techniques

Responsable André OLIVIER (1119)
Michel GUYOT (4432)
Alain DELEVAL (1612)
Olivier CAPPELLETTI (134399)
Yannick MARTIN (138098)
Jean-Marc RANCON (14085)

Juges de Faits Marie- Noëlle FAURE (20376)
Fernand VERRIERE (6123)

Chargés des Relations avec les Concurrents

Responsable Robert MORANGE (1981)
Marcel BURLET (CH 281)
Georges MOREL (11762)

Chargé des Relations Commissaires :

Adrien MERLE et Pierre Alain COLOMB

Informatique Patrick Soft + Louis GRASSET
Transmission Radio LVMC

Accueil Presse Philippe GAVARD-PERRET

Speaker Gilles GAILLARD (26138)

1.2 – Eligibilité

Le 35^{ème} RALLYE AIN-JURA NPEA compte pour :

- * La Coupe de France des Rallyes 2011 - **COEF.5**
- * **Le Citroën Racing Trophy**
- * **Le Trophée PIRELLI**
- * Le Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes
- * Le Challenge de l'ASA ESCA Plastics Vallée

1.3 – Vérifications

Les vérifications des documents et des voitures se dérouleront à **Valexpo** Square Georges POMPIDOU. Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 10 juin 2011 de 17h00 à 20h45.

A l'issue des vérifications administratives, les équipages **au complet** disposeront de **15 minutes** pour se rendre aux vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 10 juin 2011 de 17h15 à 21h00 (**présentation des combinaisons ignifugées homologuées, des casques homologués et des gants pour le pilote obligatoires**). A l'issue des vérifications, **les voitures seront réunies dans un parc de départ à l'intérieur de Valexpo.**

Au cas où l'équipage n'aurait pas reçu son heure de convocation avant le jeudi 9 juin 2011, il lui appartiendra de téléphoner au secrétariat du rallye pour la connaître (Tél. / Fax 04.74.73.84.72). L'heure de convocation lui sera alors confirmée sur un numéro de fax à sa convenance. Les vérifications finales seront effectuées au garage : ALAIN-PNEU - POINT S - 53, cours de Verdun à Oyonnax - Tél.: 04.74.73.51.88. Le prix de la Main d'œuvre est de 45.00 euros TTC par heure.

Article 3- CONCURRENTS ET PILOTES

3.1– Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 35° Rallye AIN-JURA, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, **jusqu'au 30 mai 2011 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

ASA ESCA PLASTICS VALLEE
34, rue Paradis – 01100 OYONNAX

Un engagement transmis par fax, accompagné de la photocopie du chèque du droit d'engagement pourra être accepté à condition que l'original puisse être produit sur simple demande de l'organisateur, et que le montant des droits ait été réglé dans les délais.

Les engagements peuvent être contractés par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication à condition d'être envoyés avant l'heure limite fixée pour la clôture des engagements et d'être confirmés par une lettre expédiée en même temps, accompagnée, s'il y a lieu, du montant requis. L'heure de l'envoi inscrite sur la communication électronique (par ex. télécopie, courrier électronique, etc.) fera foi.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les deux rallyes.**

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

| |
|---|
| Avec publicité facultative organisateur : 600€ Sans publicité facultative organisateur : 1200€ |
|---|

Pour les licenciés 100% ASA ESCA : 520€ ou 50% : 560€

Partenariat rallye de l'Epine Mont du Chat : 520€

Pour les concurrents inscrits au Citroën Racing Trophy : 520€.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'**ASA ESCA.**

3.3.3 **L'ordre de départ de la 2° section se fera dans l'ordre du classement partiel à l'issue de la 1° section.**

3.3.5 Le Comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye, les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires, un sticker et une plaque «Assistance».

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 – Assistance

4.3.1.2 - L'assistance sera interdite en dehors du Parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire (Road-book).

A l'extérieur de celui-ci, toute réparation ou tout ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage et sans aucune aide extérieure. Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des **juges de faits** et toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'**exclusion**.

A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye ainsi que dans les additifs sont déclarés compétents en tant que «juges de faits» pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques; assistance; itinéraire du rallye; comportement anti-sportifs; etc.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté «Assistance» (à coller en haut du pare brise - côté passager) sera autorisé dans le parc d'assistance.

4.3.2.3 - Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (**3mx5m minimum**) étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Article 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 35^{ème} RALLYE AIN-JURA représente un parcours total de 334.150 Kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections et comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 138.150Kms.

Les épreuves spéciales sont :

| | | |
|----------|---------------------------|-----------|
| ES 1-3-6 | CHEMIN DE LA GUERRE-GIRON | 20.550 km |
| ES 2-5-8 | LES NEYROLLES-LE POIZAT | 14.100 km |
| ES 4-7 | CONFORT-CHEZERY | 17.100 km |

L'itinéraire horaire figure dans le carnet d'itinéraire qui sera disponible, après engagement, le Samedi 4 Juin 2011 au

**"Bar Le Renouillu" - Place de la Mairie
01100 BELLIGNAT - Tél. 04 74 77 24 23**

6.2 - Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans la cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **Code de la Route**.

6.2.1 Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum.

6.2.2 Voitures :

- Voitures de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention «Reconnaissance» et n° d'ordre

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu :

| | |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Samedi 4 Juin | de 9h à 12h et 13h30 à 21h |
| Dimanche 5 Juin | de 9h à 12h et 13h30 à 21h |
| Jeu di 9 juin | de 9h à 12h et 13h30 à 21h |
| Vendredi 10 juin | de 9h à 12h et 13h30 à 17h |

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec leur carnet d'itinéraire, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans les ES).

Des contrôles seront effectués, l'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Apposition obligatoire en haut à droite du pare brise d'un sticker de reconnaissance qui sera remis en même temps que le carnet d'itinéraire.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- **de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- **de ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**
- **de respecter une vitesse modérée.**

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives (pouvant aller jusqu'à **départ refusé**) seront appliquées conformément au Règlement Standard des Rallyes, sans que les contrevenants puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Les fiches de contrôles de reconnaissance sont à remettre lors des vérifications administratives.

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Le premier concurrent national bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le dernier concurrent VHC.

7.2.11- Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| <i>Chef de Poste ES</i> | Chasuble Orange Barré |
| <i>Commissaire ES</i> | Chasuble Orange |

7.5.3- Les dépanneuses, présentes au départ des Epreuves Spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.6- Parc Fermé.

Le parc sera gardé à l'intérieur de Valexpo seulement la nuit du vendredi 10 au Samedi 11 juin.

Article 10 - PRIX - COUPES

1 – PRIX en ESPECES en EUROS (cumulables)

| au GENERAL | de | 1 à 99 | 100 et + |
|-----------------------------|-----------|--------|----------|
| * au premier (+1 engt 2012) | | 750 | 1 000 |
| * au deuxième | | 500 | 800 |
| * au troisième | | 350 | 500 |
| * au quatrième | | | 300 |

| au GROUPE | de | 1 à 4 | 5 à 9 | 10 et + |
|------------------|-----------|-------|-------|---------|
| * au premier | | 300 | 600 | 600 |
| * au deuxième | | | 300 | 300 |
| * au troisième | | | | 150 |

| à la CLASSE | de | 1 à 4 | 5 à 7 | 8 à 12 | 13 et + |
|--------------------|-----------|-------|-------|--------|---------|
| * au premier | * 600 | 600 | 600 | 600 | 600 |
| * au deuxième | | 300 | 300 | 300 | 300 |
| * au troisième | | | 150 | 200 | |
| * au quatrième | | | | | 150 |

* Classe : si 4 partants minimum (si – de 4 = réduction 50%)

| | | |
|-------------------------|-----------------|-----|
| Equipage FEMININ | * à la première | 250 |
|-------------------------|-----------------|-----|

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous 8 jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci.

2 – COUPES (non cumulables)

Il sera attribué deux coupes ou trophées à chaque équipage classé lors de la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le Samedi 11 juin 2011 sur le podium d'arrivée à Valexpo Oyonnax.

La distribution des prix sera suivie d'un apéritif dinatoire en l'honneur des concurrents et des officiels ayant participé au Rallye AIN-JURA.

Il sera attribué aux commissaires par tirage au sort 3 coupes ou lots.